

## CH\_VB 87.017 vom 14. April 1987

Bundesverwaltung, 1987-04-14, DE

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch\\_vb\\_87.017](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_87.017)

FR: CH\_VB 87.017 du 14 avril 1987

IT: CH\_VB 87.017 del 14 aprile 1987

### Erwägungen

#### E. 9

mars 1987 Au nom du Conseil fédéral suisse: Le président de la Confédération, Aubert Le chancelier de la Confédération, Buser 1987-198 70 Feuille fédérale. 139e année. Vol. I 1041

Condensé Par le présent message (programme des constructions de 1987), le Conseil fédéral propose l'ouverture des crédits d'engagement suivants: Fr. Fr. 1. Ouvrages militaires 362 120 000 - Ouvrages de combat et de conduite de l'armée 177 110 000 - Constructions destinées à la logistique 80 180 000 - Constructions destinées à l'instruction 43 880 000 - Projets de construction divers 32 830 000 - Protection de l'environnement 28 120 000 2. Acquisitions d'immeubles et de terrain 15 000 000 3. Crédits additionnels relatifs à des projets déjà approuvés 18 590 000 Total des crédits d'engagement en vue de la réalisation de projets de constructions militaires 395 710 000 4. Constructions pour les entreprises d'armement 18 500 000 Total général des crédits d'engagement 414 210 000 Les crédits relatifs aux projets de constructions militaires et à l'acquisition de terrain, d'un montant total de 395,71 1042

millions de francs, grèvent la rubrique 511.508.01 du budget "Constructions du Département militaire". En revanche, les entreprises fédérales d'armement financent elles-mêmes leur investissement de 18,5 millions de francs par les recettes de leurs produits. L'accent principal est mis sur les ouvrages de combat et de conduite de l'armée, auxquels sont consacrés 45 pour cent des crédits ou quelque 177 millions de francs. Sur ce montant, 132 millions de francs sont destinés à des renforcements du terrain, soit 67 millions de plus que l'année précédente. Au nombre des ouvrages de combat et de conduite de l'armée, il faut mentionner en outre: - l'agrandissement d'un ouvrage pour les troupes de transmission; - la construction d'abris d'alarme sur un aérodrome militaire; - un premier montant de 10 millions de francs, qui fait partie d'un programme visant la réfection des pistes sur les aérodromes militaires. Quelque 20 pour cent de la somme des crédits d'engagement sont requis par la réalisation de sept projets destinés à la logistique, soit notamment: - la construction d'un hôpital militaire protégé à Nottwil (Lucerne), qui doit être aménagé en même temps qu'un centre prévu par la Fondation suisse pour paraplégiques; - la construction de deux magasins de munitions protégés; - des mesures de protection contre l'incendie concernant 18 dépôts de munitions anciens et des ouvrages du soutien. 43,9 millions de francs, soit 11 pour cent du crédit d'engagement pour des ouvrages militaires, concernent des constructions destinées à l'instruction. Sept des neuf projets servent à améliorer les conditions d'instruction. 1043

Les "projets de construction divers" comprennent notamment, un crédit de programme pour des mesures de sécurité dans des bâtiments et installations et un autre pour l'adaptation de

bâ- timents en vue de l'installation d'ordinateurs. Une attention particulière est vouée à la protection de la nature, du patrimoine et de l'environnement. Les organes techniques compétents de la Confédération, des cantons et des communes sont appelés à collaborer aux projets. Dans ce do- maine, le présent message comprend une somme de quelque 28 millions de francs qui servira à la réalisation de cinq pro- jets. La réfection de l'installation d'incinération des ordu- res à Thoune peut être mentionnée comme exemple. Pour l'Office fédéral de la production d'armements, un crédit d'engagement de 18,5 millions de francs est demandé en vue de la construction d'un bâtiment destiné à la gestion et au traitement du matériel à la Fabrique fédérale d'avions d'Eramen. L'étape de réalisation 1984-1987 du plan directeur de l'ar- mée place l'accent principal, pour ce qui est du matériel d'armement, sur l'acquisition des chars 87 Léopard et de chasseurs de chars. Les crédits destinés aux ouvrages mili- taires n'ont dès lors pas pu être augmentés par rapport aux deux législatures précédentes. Ils sont restés limités au montant de 1,3 milliard de francs se répartissant sur quatre ans. Par rapport à la totalité des investissements militai- res, l'accroissement des moyens financiers affectés à l'ac- quisition de matériel d'armement a pour corollaire une ré- gression des crédits de construction. La part de ceux-ci est passée de 24 pour cent environ pour la législature 1976-1979 à 15 pour cent pour la législature actuelle. Au cours de cet- te période, ce sont principalement des projets inscrits dans les programmes des constructions de 1981 à 1984 qui seront financés, à savoir: 1044

- quelque 460 millions de francs pour des ouvrages de combat et de conduite de l'armée; - 340 millions de francs' pour des ouvrages destinés à la lo- gistique, dont quelque 130 millions de' francs environ pour les nouveaux immeubles, l'agrandissement et la réfection d'arsenaux et de parcs des automobiles de l'armée; - 390 millions de francs pour des constructions destinées à l'instruction; il s'agit principalement de la construction de la nouvelle place d'armes du Reppischtal et de l'agran- dissement et de la réfection des places d'armes de Frauen- feld, Emmen, Mels, Colombier et Thoune. On retard notable est survenu en revanche, pour diverses rai- sons, dans la réalisation de la place d'armes de Rothenthurm, du parc de matériel de fortification de Bilten et des halles d'entreposage d'Elgg. La priorité en matière de planification des constructions mi- litaires est accordée en premier lieu aux ouvrages qui con- tribuent au renforcement direct de la force combattive de no- tre armée et sans la réalisation desquels il résulterait des lacunes intolérables dans nos préparatifs militaires. Il s'agit: - de renforcements du terrain, d'ouvrages de combat et de conduite de l'armée; - d'ouvrages qui sont nécessaires à l'engagement efficace et à la protection de nos systèmes d'armes; - d'installations propres à assurer la logistique, ainsi que celles qui sont nécessaires pour assurer un degré de prépa- ration élevé et une durée d'utilisation prolongée de systè- mes d'armes coûteux; - d'installations spéciales qui, compte tenu de la brièveté des périodes d'instruction, servent à instruire le mieux possible la troupe à l'utilisation des systèmes d'armes existants; 1045

- d'acquisitions de terrain aux fins d'assurer l'infrastruc- ture militaire nécessaire. Les projets de construction de deuxième priorité sont ceux: - qui sont exigés par des dispositions légales, en premier lieu dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité; - qui contribuent dans une large mesure à éviter des frais ou à abaisser des coûts et qui sont nécessaires à une produc- tion rationnelle et au maintien ou au renforcement de la valeur combattive d'armes et de munitions; - qui offrent des postes de travail modernes dans les exploi- tations; - qui résultent de concessions aux exigences de la protection de la nature et du patrimoine ou qui sont propres à favori- ser la bonne entente avec les groupes de

population qui sont soumis outre mesure aux nuisances causées par la troupe. Les devis pour les bâtiments sont structurés selon les normes relatives aux frais de construction du Centre suisse d'étude pour la rationalisation du bâtiment. Les indications corrépondantes sont exposées au chiffre 7 du présent message. 1046

Message I Ouvrages militaires II Ouvrages de combat et de conduite de l'armée III Renforcement du terrain (132 000 000 fr.) La modernisation de nos renforcements du terrain se poursuit conformément à la conception des positions d'arrêt dans la zone frontière et dans les secteurs de défense combinée du Plateau. Cette conception repose sur des analyses topographiques et militaires du terrain et sur les principes de la conception générale des renforcements permanents du terrain. Les mesures envisagées ont pour but de renforcer notablement les possibilités de défense et de permettre à la troupe de survivre au feu adverse. Le crédit d'engagement proposé est destiné - à la poursuite de l'extension de l'infrastructure de conduite de l'armée: il est prévu de construire ou de transformer des ouvrages destinés à la conduite à l'échelon supérieur, aux unités d'armée et aux régiments, ainsi que de poursuivre l'extension des liaisons militaires par câble entre les positions d'arrêt et les installations de commandement; - au renforcement des positions d'arrêt: il est prévu de construire des abris, des barrages dans le terrain, des barricades antichars, de procéder à la construction ou à la transformation d'ouvrages d'infanterie, d'aménager des ouvrages minés propres à compléter le réseau des destructions et d'adapter les ouvrages minés et les barrages antichars existants aux modifications du réseau des routes; - à des ouvrages de l'artillerie de forteresse: sont prévues des installations supplémentaires pour les lance-mines de forteresse et la transformation d'ouvrages fortifiés. 1047

Les abris et les positions d'armes sont aménagés sous forme d'ouvrages souterrains normalisés en béton. Les dimensions des locaux, les installations techniques et les équipements sont limités au strict nécessaire. Les ouvrages offrent une protection contre les effets des armes modernes. Les renforcements du terrain seront réalisés par étapes. L'ordre de ces travaux est déterminé par des priorités tactiques et opératives; ils nécessiteront un nouveau crédit d'engagement de 132 000 000 de francs. Lorsque des projets risquent de porter atteinte à la nature et au patrimoine, les organes compétents des cantons sont consultés. 112 Agrandissement d'une installation destinée aux troupes de transmission (20 400 000 fr.) Un des groupes de transmission de l'armée n'a pas de locaux protégés pour ses ordinateurs. Ils sont installés actuellement dans un bâtiment administratif. Les locaux d'une installation destinée à l'instruction des troupes de transmission se prêterait à l'implantation nouvelle de ces ordinateurs. Le bien-fonds acheté à cette fin en 1971 et 1972 par la Confédération ne répond plus aux besoins actuels de l'instruction, tant du point de vue de l'exploitation qu'en ce qui concerne les locaux. Il importe dès lors de construire d'une part un abri protégé souterrain comportant un secteur d'exploitation pour l'aménagement des systèmes électroniques et les équipements du TED ainsi qu'un secteur permettant de loger 158 personnes. D'autre part, il faut construire en même temps deux pavillons en surface comportant des cantonnements et des locaux d'instruction pour 96 militaires, des bureaux pour le commandement de l'école, des magasins pour le matériel de corps et d'instruction, ainsi que des locaux d'infrastructure. En outre, il importe de procéder à la réfection des constructions, des ouvrages et des installations et d'effectuer le raccordement au réseau des ondes dirigées. 1048

1049 Installation destinée aux troupes de transmission



pas pour effectuer les travaux indispensables de remise en état. Il importe, par le présent message, de procéder à la réfection de trois ouvrages souterrains et d'adapter une installation aux exigences en matière de sécurité. La remise en état d'autres ouvrages sera demandée dans des programmes des constructions ultérieurs. Ouvrage dans la région du Plateau bernois (2 750 000 fr.) Le terrain instable sur lequel est construit cet ouvrage de 40 ans a causé de fortes déformations du sol des locaux. Les appuis des voûtes de béton sont en partie abîmés et déplacés, si bien qu'il existe un danger d'affaissement. Il importe dès lors de construire de nouveaux éléments de soutien. Le sol de l'ouvrage doit être reconstruit aux fins de neutraliser les pressions hydrauliques et d'empêcher désormais une nouvelle hausse du sol. Ouvrage dans l'Oberland bernois (830 000 fr.) Le matériel entreposé dans l'une des salles de l'ouvrage en question est atteint par la corrosion. En effet, malgré les appareils mobiles destinés à lutter contre l'humidité, celle-ci reste supérieure à 70 pour cent. Pour remédier à cet inconvénient, il importe de remplacer, sur toute la longueur du plafond et du dépôt, les anciennes plaques d'eternit ondulées vieilles de 40 ans, qui sont devenues poreuses, par une voûte en matière synthétique. Ouvrage en Suisse centrale (530 000 fr.) Vieille de 70 ans, la voie ferrée d'une galerie de circulation accuse, sur plusieurs centaines de mètres, des affaissements et des inégalités d'écartement. La cause du mauvais état de la voie est à rechercher dans l'usure ainsi que dans l'affaissement des fondations. Les voies sont utilisées par 1063

de lourds convois chargés de munitions et il importe dès lors de les rénover. Ouvrage proche d'un aérodrome militaire (1 280 000 fr.) Ce dépôt de munitions doit être adapté aux dispositions en vigueur sur la sécurité. Hormis d'autres mesures, il importe notamment de répartir régulièrement les munitions sur tous les locaux. Les mesures suivantes sont nécessaires au niveau des constructions: - démolition de quelque 250 casiers de béton et de cloisons massives en béton armé; - remplacement du pont roulant; - remplacement d'un portail vissé par une porte coulissante d'acier mue par la force pneumatique; - adaptation de l'éclairage au nouveau dispositif d'entrepôt et aux dispositions sur la sécurité. Coûts: Fr. Ouvrage dans le Plateau bernois 2 750 000 Ouvrage dans l'Oberland bernois 830 000 Ouvrage dans la Suisse centrale...« 530 000 Ouvrage proche d'un aérodrome militaire 1 280 000 Crédit d'engagement 5 390 000 126 Mesures de protection dans des dépôts de munitions et des ouvrages du soutien souterrains (5 150 000 fr.) Il est nécessaire de recourir à du gaz carbonique pour lutter contre les incendies survenant dans les dépôts de munitions souterrains. 36 ouvrages anciens ne sont pas encore équipés d'installations automatiques d'extinction du feu. Ils dispo- 1064

sent en revanche de conduites permettant de recourir au gaz d'extinction. En cas d'incendie cependant, les bouteilles de gaz comprimé doivent être en partie amenées sur de longues distances, puis raccordées aux conduites. -La perte de temps qui en résulte ne permet pas de se conformer à la sécurité qui s'impose. Dans la première étape, il importe d'équiper 18 ouvrages d'installations stationnaires pour la lutte contre le feu, entièrement automatiques. La transformation des 18 autres ouvrages sera proposée dans un message ultérieur. Coûts: Fr. Conduites dans l'ouvrage 30 000 Travaux d'aménagement 2 553 000 Imprévus 447 000 Equipements d'extinction 2 120 000 Crédit d'engagement 5 150 000 127 Extension de l'approvisionnement en gaz comprimé de l'année (3 990 000 fr.) 14 dépôts pour les bouteilles de gaz comprimé (3 020 000 fr.) De nombreuses troupes ont besoin de divers gaz comprimés, notamment d'oxygène, d'azote, de gaz carbonique. Ceux-ci doivent être stockés en quantité suffisante dans des bouteilles de gaz comprimé. L'emplacement des

réserves est fonction du besoin et des possibilités de remplacement en cas de défense. Pour des raisons de sécurité, les dépôts doivent répondre à des exigences particulières concernant la construction ainsi que la distance minimale par rapport à des bâtiments publics, des habitations et des chantiers; ils doivent être pourvus d'installations électriques à l'épreuve des explosions 1065

sions, d'une ventilation suffisante et d'une protection contre la foudre. Par arrêtés du 3 octobre 1974 (FF 1974 II 897) et du 27 septembre 1977 (FF 1977 III 271) concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain, vous avez autorisé la construction de 22 dépôts pour les bouteilles de gaz comprimé. Il s'agit de constructions légères normalisées, isolées et bien aérées. Des modèles de 100 à 200 m<sup>2</sup>, à un ou deux étages, pourvus ou non de rampes et offrant les surfaces nécessaires d'entreposage ont été étudiés en vue de leur intégration aux endroits choisis. Le présent message propose la construction d'une dernière série de 14 de ces dépôts. Montage de filtres AC dans les installations de production de gaz comprimé (800 000 fr.) En cas de défense, l'armée doit assurer son approvisionnement en oxygène et en azote en recourant à ses propres installations de production, étant donné que la production privée est réservée à la protection civile et à l'économie de guerre. Les deux gaz sont produits à l'aide d'air liquide, dont la température est préalablement abaissée à moins 190° C. Des corps étrangers, tels que retombées radioactives ou agents chimiques de combat, peuvent geler les soupapes et interrompre la production. Aux fins d'obtenir une disponibilité élevée des installations, il importe de monter des filtres de protection AC. Les coûts comprennent l'acquisition et le montage des filtres, ainsi que les adaptations des bâtiments. Installation de postes de transvasement de gaz carbonique (170 000 fr.) L'armée utilise du gaz carbonique dans de nombreuses installations de lutte contre les incendies comme agent d'extinction ou comme gaz propulsif des moyens d'extinction que sont la poussière, l'eau pulvérisée et la mousse. En vue d'appro- 1066

visionner l'armée en cas de défense, des réserves de gaz carbonique sont stockées dans des batteries de bouteilles. Aux fins de remettre en état les équipements d'extinction après usage, les bouteilles vides doivent être à nouveau remplies de gaz carbonique liquéfié dans des postes de transvasement. Les installations et appareils techniques sont livrés sous forme d'éléments isolés sur des palettes et assemblés dans les ouvrages correspondants.

L'aménagement des postes de transvasement nécessite quelques adaptations touchant les bâtiments et la technique de la sécurité dans les ouvrages et locaux prévus à cet effet. Coûts: Fr. 14 dépôts pour bouteilles de gaz comprimé..... 3 020 000 Montage de filtres AC dans les installations de production de gaz comprimé 800 000 Installation de postes de transvasement de gaz carbonique 170 000 Crédit d'engagement 3 990 000 13 Constructions destinées à l'instruction 131 Aménagement de l'installation de tir de Chésopelloz (Fribourg) (2 650 000 fr.) La place de tir de Chésopelloz, qui appartient à la Confédération, est utilisée en premier lieu pour les tirs en stand des écoles de recrues de la place d'armes de Fribourg. Au surplus, elle offre de bonnes conditions pour l'instruction de l'infanterie, grâce à la structure favorable du terrain qui permet l'usage simultané de plusieurs emplacements de travail sur un secteur réduit. La réalisation du présent projet doit permettre de remédier principalement aux défauts qu'accusé le stand de tir à 300 m. Il importe notamment d'ac- 1067

croître la capacité de l'installation, qui est insuffisante, et de limiter les nuisances dues au bruit. Le programme des constructions comprend: - remplacement de l'abri ouvert qui constitue le stand de tir par un bâtiment en dur propre à étouffer le bruit; - montage, dans la

ciblerie existante, de 18 cibles équipées d'un système de marquage électronique des touchés; - construction d'un local polyvalent, d'un dépôt de cibles et de sanitaires; - construction d'un magasin de munitions normalisé, d'un étage, de quelque 200 m<sup>2</sup> de surface; - aménagements extérieurs et mesures de sécurité. La planification a été faite en collaboration avec les officiers compétents du canton et de la Confédération. Les autorisés des communes voisines sont favorables à l'aménagement du stand. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 60 000 Bâtiments 1 364 000 Equipements d'exploitation 362 000 Aménagements extérieurs 655 000 Frais accessoires 31 000 Imprévus 146 000 Equipement mobilier 32 000 Crédit d'engagement 2 650 000 132 Reconstruction du cantonnement Schrina sur la place d'armes de Walenstadt (6 800 000 fr.) Les places de tir des alpages Schrina, Grund, Schwaldis et 1068

Sais, qui appartiennent à la Confédération ou dont l'usage est réglé sur la base de contrats à longue échéance, sont utilisées pendant quelque douze semaines annuellement par les écoles de tir et en outre par des écoles et des cours d'officiers. Conjointement à l'acquisition de terrain qui a été faite à l'époque à l'Alpe Schrina, il a été possible d'acheter aussi un vieil établissement de cure et ses dépendances aux fins de l'utiliser comme cantonnement militaire. Les autorités politiques ont reçu l'assurance que l'exploitation du restaurant serait maintenue. Le bâtiment principal a été détruit par un incendie dans la nuit du 6 au 7 juillet 1982. Il est prévu de construire les ouvrages suivants pour loger les troupes s'exerçant sur les places de tir ainsi que pour maintenir le restaurant en exploitation: - cantonnement pour 140 hommes, ainsi que les locaux annexes indispensables; - restaurant avec réfectoires pour la troupe; - logement pour le tenancier du restaurant assumant simultanément la charge de concierge du cantonnement militaire. Coûts: Fr. Terrain 61 000 Travaux préparatoires 103 000 Bâtiments 4 575 000 Equipements d'exploitation 674 000 Aménagements extérieurs 493 000 Frais accessoires 90 000 Alimentation centrale 95 000 Imprévus 319 000 Equipement mobilier 390 000 Crédit d'engagement 6 800 000 1069

1070 Cantonnement militaire Schrina sur la place d'armes de Walenstadt

133 Installations destinées à l'instruction des écoles „3» d'automobilistes d'infanterie sur la place d'armes de Wangen an der Aare (8 500 000 fr.) Les écoles des automobilistes d'infanterie de la place d'armes de Wangen an der Aare sont cantonnées dans la caserne communale et dans le Zollhaus. Judicieusement rénovée par la commune, la caserne est louée depuis lors à la Confédération. L'instruction relative au service des automobiles est dispensée dans les écuries communales proches de la gare de Wangen, sur les places de parc et d'entraînement à Moos, près de la jonction à l'autoroute, au Chleihölzli sur la place de parc de l'école de conduite des véhicules tout terrain, ainsi que sur le réseau routier de la région. La commune de Wangen aimerait utiliser le plus vite possible, pour ses propres besoins, les écuries qu'elle loue à la Confédération. D'autre part, il n'est pas possible d'imposer plus longtemps encore aux quartiers d'habitation les nuisances d'un important trafic militaire. En outre, le Zollhaus appartenant à la Confédération, qui est accolé directement à la caserne communale, est en mauvais état et doit être rénové. Les travaux suivants sont envisagés: - construction d'une nouvelle installation destinée à l'instruction d'une compagnie dans le Chleihölzli, en remplacement des écuries communales; elle comprend un bâtiment d'enseignement avec une halle, des magasins pour le matériel d'instruction et les carburants, un local combiné pour la théorie et les repas, ainsi que des installations sanitaires et deux places pour l'instruction; - aménagement de la route d'accès au Chleihölzli sur une distance de 1,6 km. Cette route se trouve sur le territoire communal de Wiedlisbach.

Elle sera élargie à 5,2 m et dotée d'un revêtement dur; - rénovation du Zollhaus et aménagement de cantonnements, d'un mess pour les officiers et les sous-officiers supérieurs, de bureaux pour l'état-major de l'école et des magasins pour deux compagnies. 1071

Le projet revêt un caractère d'urgence, étant donné que la commune de Wangen an der Aare met depuis dix ans ses écuries à la disposition de la Confédération à titre provisoire. La rénovation du Zollhaus, digne d'être sauvegardé, permettra d'améliorer les conditions insatisfaisantes de logement sur cette place. Coûts: Fr. Terrain 1 553 000 Travaux préparatoires 63 000 Bâtiments 3 722 000 Equipements d'exploitation 2 000 000 Route 2 200 000 Frais accessoires 165 000 Imprévus 495 000 Equipement mobilier 300 000 Crédit d'engagement 8 500 000 134 Construction d'une halle polyvalente sur la place d'armes de Dübendorf (2 520 000 fr.) Depuis 1968, 40 halles polyvalentes au total ont été construites sur différentes places d'armes et de tir. La construction de trois halles polyvalentes a été approuvée pour la dernière fois dans le cadre du programme des constructions de 1985 (FF 1986 I 78). Outre leur utilisation comme halles de sport et d'instruction, elles servent aussi à l'organisation de manifestations militaires et civiles. A Dübendorf, une halle polyvalente a été construite en 1975 sur le terrain de la caserne des aspirants. Il s'est révélé très vite qu'une deuxième halle était nécessaire pour les écoles et cours des troupes d'aviation et de défense contre avions. 1072

Les communes de Dübendorf et Wangen-Brüttisellen demandent une halle plus grande, propre à répondre à leurs besoins. Elles prendront à leur charge les frais supplémentaires de 590 000 francs qui en résultent. Coûts: Part de la Part des Total Confédération communes Partie normalisée Fr. Fr. Fr. Bâtiments Equipements d'exploitation Aménagements extérieurs. Frais accessoires Imprévus Equipement mobilier 1 750 120 370 40 120 120 000 000 000 000 000 552 000 10 000 28 000 2 302 130 370 40 148 120 000 000 000 Total 2 520 000 590 000 3 110 000 Participation des communes 590 000 Crédit d'engagement 2 520 000 135 Construction d'installations destinées à l'instruction sur trois places d'exercice (5 030 000 fr.) La mise à la disposition de la troupe d'ouvrages et d'installations destinés à l'entraînement du combat de localité et d'immeubles constitue l'un des besoins urgents de l'instruction. De plus, il importe de compléter les installations pour l'instruction du combat de diverses places d'armes et de tir en vue d'en faire un usage plus rationnel. Le présent message propose l'aménagement d'ouvrages à cet effet sur les places d'armes de Liestal et de Wil près de Stans, ainsi que sur la place de tir de Fasiswald-Spittelberg. 72 Feuille fédérale. 139e année. Vol. I 1073

Place d'armes de Liestal BL (820 000 fr.) Des ouvrages pour le combat dans les immeubles et des pistes de combat comprenant des fossés, des talus et des entonnoirs seront construits, comme prévu, sur la place d'armes cantonale de Liestal, sur le terrain d'Oristal appartenant à la Confédération; ils serviront à l'instruction de base de la technique de combat avec des munitions de marquage. Cet agrandissement est aussi nécessaire du fait que l'ancienne place d'instruction proche de la caserne de Liestal est de plus en plus utilisée à des fins civiles, si bien qu'elle n'est plus disponible pour l'instruction de la troupe. Place d'armes de Wil près de Stans NW (1 410 000 fr.) Il importe de construire les installations suivantes sur la place d'armes cantonale de Wil près de Stans: - ouvrages pour le combat dans les immeubles, destinés à l'instruction de base de la technique de combat avec des munitions de marquage; - installations pour l'instruction de combat avec des munitions de guerre; - une piste d'obstacles; - un magasin de munitions, qui doit être construit sous terre pour des

motifs relevant de la protection du paysage. Les ouvrages se trouvent à proximité de la caserne et sur la place de tir de Gnappi. L'utilisation de ces deux places est réglée sur la base d'un contrat de longue durée établi pour la place d'armes. Place de tir de Fasiswald-Spittelberg SO (2 800 000 fr.) D'une superficie de 225 hectares, le terrain de la place de tir de Fasiswald-Spittelberg a été acquis au cours des années 1074

soixante par la Confédération et aménagé depuis lors par étapes, en partie par des troupes du génie, pour l'instruction des troupes d'infanterie. La réfection de la place de tir a été approuvée dans le cadre du programme des constructions de 1981 (FF 1982 I 200). Celle-ci comprenait la rénovation et l'agrandissement de la ferme de Fasiswald, la réfection des places et des routes, ainsi que l'extension et l'amélioration de l'adduction d'eau et de l'approvisionnement en électricité. La place de tir est fortement utilisée. La construction d'une installation pour le combat de localité améliorera notablement les possibilités d'instruction. Elle permettra d'exercer le combat de localité et d'immeuble, jusqu'à l'échelon de la section, avec des munitions de guerre. Sont prévus quatre bâtiments répartis le long d'une route. Un local disposant d'équipements sanitaires sera aménagé dans un sous-sol. En plus, on construira des positions d'armes et des tranchées. La forme des bâtiments a été adaptée au paysage local en collaboration avec les organes cantonaux de la protection de la nature et du patrimoine. Coûts: Fr. Place d'armes de Liestal 820 000 Place d'armes de Wil près de Stans 1 410 000 Place de tir de Fasiswald-Spittelberg 2 800 000 Crédit d'engagement 5 030 000 136 Rénovation d'un domaine affermé sur la place d'armes de Drognens (3 480 000 fr.) Le terrain nécessaire à la construction ultérieure de la place d'armes de Drognens a été acquis par la Confédération au début des années soixante. Outre d'autres bien-fonds, elle a aussi acheté à l'époque le domaine affermé Suard. Le terrain 1075

pouvant être utilisé à des fins agricoles dans le périmètre de la place d'armes constitue actuellement deux domaines qui sont exploités. Effectuée en collaboration avec les autorités cantonales compétentes, une expertise a montré que les deux fermes peuvent assurer une bonne base d'existence aux deux familles de fermiers. Les bâtiments actuels du domaine affermé Suard sont en mauvais état et ne permettent pas de travailler rationnellement; ils ne répondent plus du tout aux prescriptions minimales de sécurité et aux dispositions de la protection des eaux, il serait plus coûteux de procéder à leur réfection que de les démolir et de les remplacer par de nouvelles constructions. Les bâtiments suivants sont dès lors prévus en vue de l'exploitation des 84 ha avec plus de 100 têtes de gros bétail: - une maison pour deux familles comprenant des chambres supplémentaires pour les employés célibataires; - un bâtiment d'exploitation agricole comportant les équipements nécessaires pour le bétail et les réserves de fourrage; - une remise pour les véhicules et les machines agricoles; - des travaux d'aménagements extérieurs, ainsi qu'une fosse pour le fumier et le purin. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 76 000 Bâtiments 2 283 000 Equipements d'exploitation 462 000 Aménagements extérieurs 374 000 Frais accessoires. 54 000 Alimentation centrale, 48 000 Imprévus 178 000 Equipement mobilier 5 000 Crédit d'engagement... 3 480 000 1076

1077 Domaine affermé sur la place d'armes de Drognens

137 Construction d'une installation de tir sur la place d'armes du Sand près de Berne (4 650 000 fr.) Les écoles et cours de la place d'armes de Berne disposent actuellement, pour l'instruction du tir, de l'installation Oberfeld près d'Ostermundigen ainsi que d'un stand ouvert dans le périmètre de la place de tir de combat du Sand. L'usage du stand d'Oberfeld est réglé par contrat entre la municipalité de Berne, en sa qualité de propriétaire du terrain, les sociétés de carabiniers réunies de Berne, en leur qualité de propriétaires des bâtiments,

et la Confédération. L'installation Oberfeld ne peut plus être utilisée désormais que dans une mesure restreinte par les écoles et les cours militaires. En effet, la population avoisinante exerce, depuis quelque temps déjà, une forte opposition contre l'organisation de tirs et le bruit qui en résulte. Il n'y a pas d'autres installations de tir dans la région. L'installation de tir, appartenant à la Confédération, sur la place d'armes du Sand est trop petite. En outre, elle ne peut être utilisée qu'en interdisant l'usage d'une grande partie des installations avoisinantes destinées à l'instruction. Ces restrictions ne sont plus tolérables. Pour diverses raisons, les écoles des troupes du soutien, qui sont actuellement encore stationnées dans la ville de Fribourg, seront transférées au cours des prochaines années dans la caserne de Berne. Il faut donc que l'infanterie soit préalablement déplacée sur la place d'arme du Sand. En outre, le stand d'Ostermundigen ne sera pas assez grand pour permettre les tirs des écoles des troupes du soutien. Il est dès lors devenu inévitable de construire une nouvelle installation de tir pour les troupes stationnées à Berne ou au Sand. Divers emplacements ont été examinés. Il s'est révélé à ce propos que seul un emplacement se trouvant sur le terrain appartenant à la Confédération, au Sand, pouvait entrer en ligne de compte, tant par égard pour la population que pour des raisons relevant de la protection de l'environ-

nement. Le lieu choisi dans le périmètre du dépôt des remon- "ffi tes représente la meilleure solution quant à l'utilisation de la place d'armes du Sand et aux exigences liées au bruit. Les autorités civiles approuvent la construction de cette installation. Compte tenu des effectifs militaires et des programmes de tir prescrits, il importe d'aménager les installations suivantes: - un stand comportant un local polyvalent simple et des sanitaires; - une ciblerie à 300 m comprenant 24 cibles équipées d'un système de marquage électronique des touchés; - un stand pour le tir au pistolet avec deux chariots à cinq cibles chacun pour le tir de duel à 25 m et quatre cibles-navette à 50 m; - une route d'accès de 200 m et 60 places de parc, dont 24 dotées d'un revêtement dur; - des parois antibruit et des pare-balles hauts et bas propres à renforcer la sécurité. Les sociétés de tir pourront également utiliser l'installation pour autant qu'elle ne soit pas occupée par la troupe. Le projet prévoit, pour les sociétés civiles, quatre cibles-navette pour le tir au pistolet hors service à 50 m, un guichet pour la remise de la munition et un local pour les armoires de munitions. L'utilisation de l'installation sera facturée aux sociétés conformément aux taux du règlement sur les taxes et émoluments. 1079

o oo O Installation de tir sur la place d'armes du Sand près de Berne

Coûts: Fr. Travaux préparatoires 242 000 Bâtiments 1 924 000 Equipements d'exploitation 753 000 Talus et pare-balles 1 363 000 Frais accessoires . . 103 000 Imprévus 215 000 Equipement mobilier . 50 000 Crédit d'ouvrage „, 4 650 000 138 Bâtiments pour l'instruction des écoles des troupes du matériel sur la place d'armes de Thoune; deuxième étape (5 400 000 fr.) La formation, relative aux systèmes d'armes tels que le char Léopard, des recrues artisans de troupe, devenant toujours plus compliquée, alors que sa durée reste inchangée, il importe d'acquérir des moyens auxiliaires appropriés en vue de dispenser l'enseignement de manière rationnelle. C'est ainsi que l'instruction doit se faire sur des maquettes. Thoune est la place idéale pour instruire les mécaniciens de troupe sur les véhicules blindés, parce qu'il est possible d'utiliser l'infrastructure des écoles qui sont stationnées sur cette place. Par arrêté fédéral du 19 décembre 1985 (FF 1986 I 78), vous avez autorisé la réalisation de la première étape de l'installation "Zollhaus" destinée à l'instruction des troupes du matériel sur le char 87 Léopard et l'obusier blindé M 109. Cette installation comprend, pour le char 87 Léopard, des locaux d'instruction pour les mécaniciens d'appareils de conduite du tir

et les mécaniciens de pièces. La troupe pourra disposer du bâtiment dès le milieu de l'année 1988. La deuxième étape de construction que nous vous proposons d'entreprendre dans le présent message est nécessaire pour 1081

assurer l'instruction des mécaniciens et des électriciens de chars. Le matériel d'instruction nécessaire a été acquis en même temps que les chars dans le cadre du programme d'armement de 1984. Il sera installé provisoirement, dans des locaux existants, jusqu'au moment de la mise en service des bâtiments adéquats. Il en résulte d'inévitables restrictions dans la marche de l'exploitation. Le programme de construction de la deuxième étape prévoit: - une halle d'instruction avec locaux annexes pour les mécaniciens de chars. Elle sert également au montage à demeure des groupes moteurs du char 87 Léopard. Ce secteur de bâtiment doit être isolé en raison du bruit important que font les groupes moteurs en marche; - une halle d'instruction avec locaux annexes pour les électriciens de chars. Dans celle-ci, deux appareils électriques d'entraînement avec ordinateur de commande et d'autres auxiliaires didactiques seront montés à demeure; - des locaux généraux de théorie et des sanitaires. Par la mise en service des ouvrages de la deuxième étape de construction, tous les locaux nécessaires à l'instruction des artisans de troupe attachés au char 87 Léopard seront réalisés.

Coûts: Fr. Travaux préparatoires. .... 129 000 Bâtiments 3 343 000 Equipements d'exploitation.. . . 633 000 Aménagements extérieurs 391 000 Frais accessoires 111 000 Alimentation centrale 160 000 Imprévus 233 000 Equipement mobilier 400 000 Crédit d'engagement 5 400 000 1082

o 00 UJ 2 e étape - Programme des constructions de 1987V Bâtiments destinés à l'instruction des écoles des troupes du matériel sur la place d'armes de Thoune, 2e étape

139 Agrandissement du réseau de pistes pour blindés sur la place d'armes de Thoune; première étape (4 850 000 fr.) Le réseau des pistes pour les blindés sur la place d'armes de Thoune a été aménagé, au cours de plusieurs étapes entre 1958 et 1970, en vue de l'instruction des conducteurs de véhicules à chenilles ou à pneus. A l'époque, quelque 300 véhicules à chenilles à peine étaient stationnés en même temps à Thoune à des fins d'instruction. Il y en a 370 environ actuellement. Ce nombre passera à 400 après l'introduction du char 87 Léopard, en dépit de la disparition du char 55/57 Centurion. A ce nombre s'ajoutent les véhicules à pneus des écoles et cours stationnés sur la place d'armes. En outre, le réseau des pistes pour les blindés est utilisé par les divisions techniques du Groupement de l'armement, en vue de tester des véhicules de tout genre et il sert, enfin, de voie de raccordement à des installations décentralisées. Les routes de la région de Thoune sont fortement utilisées par le trafic civil et militaire. Les nécessités accrues de l'école de conduite, avec des véhicules à chenilles notamment, ne doivent pas mettre à plus forte contribution le réseau des routes publiques. Il est dès lors absolument nécessaire d'augmenter la capacité du réseau des pistes pour les blindés, appartenant à la Confédération. Les pistes actuelles doivent être élargies sur quelques tronçons, de telle sorte qu'il soit possible aux véhicules à chenilles de se croiser. L'extension comprend: - l'élargissement à 9,40 m de la piste dans le secteur de l'Auwald; - l'aménagement de la rampe Staghallen, à l'exclusion des lacets; - l'élargissement à 9,40 m de la piste dans le secteur de Mühlematt. Il sera possible ainsi de renforcer la sécurité de la circulation sur ce tronçon de piste, utilisé aussi bien par le trafic militaire que civil. 1084

A une exception près, l'agrandissement du réseau des pistes pour les blindés se fera sur du terrain appartenant à la Confédération. Dans le secteur de l'Auwald, il faudra acheter du terrain au canton de Berne. Toutes les études relatives à l'élargissement de la piste dans la

région de l'Auwald et au décongestionnement de la circulation dans la région de Mühlematt ont été effectuées en collaboration avec le canton de Berne et la commune de Thierachern. Les mesures indiquées permettent d'éliminer les goulets d'étranglement les plus importants et d'augmenter la capacité de la piste. L'expérience montrera si, au cours d'une deuxième étape, il sera nécessaire de renforcer d'autres tronçons de cette piste pour blindés. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 35 000 Travaux de génie civil 4 505 000 Frais accessoires 10 000 Imprévus 300 000 Crédit d'engagement 4 850 000 14 Projets de construction divers 141 Réfection de l'infrastructure des bâtiments de l'Office fédéral de la topographie à Wabern près de Berne (3 230 000 fr.) Les bâtiments de l'Office fédéral de la topographie sont composés d'un secteur administratif construit entre 1939 et 1941 et d'une ancienne fabrique, datant de la première guerre mondiale, transformée en imprimerie. Ces derniers temps, les budgets sur les constructions ont permis de remédier à diverses insuffisances. C'est ainsi qu'il a été possible de rénover le central téléphonique, l'installation de recherche des 1085

personnes et le distributeur principal de courant électrique, de même que de soumettre à une réfection le toit plat couvrant l'imprimerie et d'aménager, dans les combles, un logement pour le concierge. Il importe enfin de soumettre à une réfection les installations suivantes: - Datant de 1954, l'installation de climatisation de l'imprimerie doit être remplacée. Elle nécessite de fréquentes réparations, est peu économique du point de vue de l'énergie et pas assez performante. - L'abri n'est plus conforme aux prescriptions actuelles. Il importe donc d'en prolonger notamment la toiture aux fins d'assurer l'accès, même si l'édifice administratif venait à s'effondrer. - Diverses transformations permettront de redistribuer les locaux de certains services et de les adapter aux exigences actuelles. Les locaux contenant des ordinateurs doivent être groupés et le local de conférences actuel sera utilisé comme emplacement de travail par les informaticiens. Le local de conférences doit être aménagé dans les combles. Enfin, il est envisagé d'organiser rationnellement et sur une surface plus réduite les locaux destinés aux archives des cartes. - Les installations vétustes de courant fort doivent être renouvelées. - Les mesures de lutte contre les incendies actuelles sont insuffisantes. Il importe dès lors d'installer des avertisseurs d'incendie dans les locaux comportant un risque élevé d'incendie, en premier lieu dans l'imprimerie et dans le dépôt de papier, et de créer des secteurs antifeu au moyen de portes ignifuges, afin d'assurer des voies de sortie sûres. 1086

Coûts: Fr. =5 Climatisation 1 650 000 Locaux de l'abri 110 000 Transformations de l'immeuble 200 000 Courant fort 760 000 Lutte contre les incendies 510 000 Crédit d'ouvrage 3 230 000 142 Mesures de sécurité dans des bâtiments et installations (8 500 000 fr.) A la suite de cambriolages dans des bâtiments et installations, divers ouvrages ont été réexaminés quant à leur sécurité en général et aux possibilités de cambriolage en particulier. Il s'est révélé que de nombreux arsenaux, dépôts de carburant, aérodromes, ateliers, entrepôts, ainsi que certaines places d'armes et de tir ont des points faibles dans leur construction qui ne correspondent pas aux conceptions que l'on se fait actuellement en matière de sécurité d'exploitation des établissements et des installations. Aux fins d'être mieux en mesure de protéger le matériel spécialement menacé, il importe de doter certains ouvrages de locaux à l'épreuve de l'effraction, de renforcer les parois et les accès, de poser des instruments de contrôle et d'alarme et d'améliorer les dispositifs de fermeture des bâtiments et installations. En outre, il s'agit de réparer ou de poser des palissades défectueuses ou manquantes destinées à la protection des installations militaires. En plus

de ces mesures de sécurité, certains bâtiments doivent être munis de moyens de protection contre l'incendie. Il s'agit notamment de compléter ou d'aménager des murs coupe-feu ou des clôtures anti-feu, de rénover des chauffages comportant un danger d'incendie et d'installer des avertisseurs d'incendie. Des mesures de prévention des accidents doivent

1087 également être prises, telles que l'adaptation de portes basculantes aux prescriptions de la CNA, le remplacement d'ascenseurs et de monte-charges et l'aménagement de dispositifs d'aspiration des gaz dans les ateliers d'entretien des moteurs. Il s'agit dans une large mesure de quelques adaptations mineures des bâtiments qui jusqu'à maintenant ont été généralement adjugées séparément pour autant qu'elles n'aient pas pu être effectuées dans le cadre de modifications ou de rénovations plus importantes. L'expérience montre que de tels mandats doivent être examinés, adjugés et exécutés de préférence à la faveur d'une campagne générale, dans l'intérêt d'une exécution soignée, rationnelle et économique. Une première étape permettra de prendre les mesures de sécurité suivantes: - dispositifs de sécurité dans onze postes de commandement du corps des gardes-fortifications, ainsi que dans deux bâtiments de la radio des ambassades; - réfection de palissades et renforcement de locaux de sécurité dans 30 arsenaux; - adjonction de palissades sur des places d'armes et des places de tir; - montage et réfection de centrales de surveillance et d'alarme dans diverses exploitations du Groupement de l'armement; - renforcement de l'enveloppe de bâtiments abritant des valeurs élevées, montage d'avertisseurs d'effraction et d'éclairages extérieurs et réfection de palissades sur des aérodromes militaires. Les coûts de ces mesures de sécurité de première urgence s'élèvent à 8 500 000 francs. 1088

143 Adaptation de bâtiments en vue de l'installation d'ordinateurs (7 500 000 fr.) A la suite de l'introduction et de l'installation d'ordinateurs, il importe de procéder comme il suit à l'adaptation des bâtiments de plusieurs offices: - dans le secteur du soutien, la gestion des carburants et du matériel doit se faire au moyen d'ordinateurs. Il en résulte l'acquisition et le montage de colonnes automatiques pour le libre-service dans les stations de distribution de carburant de la Confédération, l'adaptation de locaux pour l'installation d'ordinateurs, l'installation de raccords électriques et de lignes de transmission d'informations, ainsi que l'adaptation de l'éclairage des locaux à l'emplacement des écrans de visualisation; - en ce qui concerne l'Intendance du matériel de guerre, il s'agit d'installer les ordinateurs du système de planification et de saisie des données dans plus de 30 exploitations, une partie notable de ces installations techniques peut être utilisée, après la mobilisation de guerre, pour les besoins des troupes du soutien; - la conception du TED de l'Office fédéral des aérodromes militaires comprend les domaines suivants: gestion du matériel, planification et contrôle de la production, saisie des informations d'entreprise, système de planification, de surveillance et de renseignement par ordinateur. Il est nécessaire dès lors d'adapter les bâtiments, d'améliorer la fourniture d'énergie, de climatiser des locaux et de prendre des mesures de sécurité. En outre, il faut installer les ordinateurs et les lignes pour la transmission des informations et adapter les emplacements de travail en vue de l'usage des écrans de visualisation. Le crédit d'engagement de 7 500 000 francs demandé permettra d'effectuer les travaux d'adaptation de première urgence. 73 Feuille fédérale. 139e année. Vol. I 1089

144 Construction d'un centre d'exploitation et d'entreposage à Delémont (8 900 000 fr.) Les baraques actuelles de la base d'exploitation du corps des gardes-fortifications à Delémont doivent céder la place, au plus tard en 1989, à la nouvelle route de contournement de la

ville. En outre, l'Intendance du matériel de guerre, le Commissariat central des guerres et le commandement d'une brigade de frontière ne disposent dans cette région que de locaux peu appropriés dont certains sont loués. Aux fins de remédier à cette situation insatisfaisante, la solution la plus avantageuse est de construire un bâtiment d'exploitation et d'entreposage qui sera utilisé en commun. Les avantages de ce projet s'étendent à l'acquisition du terrain, à la viabilité, à la sécurité et à l'usage en commun des ateliers et des locaux pour le personnel. Etant donné que ni l'Intendance du matériel de guerre ni le Commissariat central des guerres n'occupent du personnel stationné à Delémont, les tâches d'exploitation et de surveillance pourront être assumées par le personnel du secteur de fortifications 113. Le projet sera réalisé sur le périmètre d'une fabrique inutilisée depuis plus de 20 ans, que la Confédération a déjà achetée. Les anciens bureaux de l'exploitation de la fabrique peuvent être adaptés pour les besoins du corps des gardes-fortifications et du commandement de la brigade frontière. En revanche, les anciens locaux de fabrication ne peuvent plus être utilisés, si bien qu'il est prévu de les remplacer par une nouvelle construction. Le bien-fonds se trouve dans la zone industrielle et les accès sont suffisants. Le projet fournira les locaux suivants: - base d'exploitation pour le secteur de fortifications 113 avec bureaux et ateliers; - magasinage de réserves obligatoires du Commissariat central des guerres, conformément à la conception du soutien 77, Il sera possible ainsi de renoncer à un ouvrage inapproprié, 1090

loué à Courgenay, pour l'entreposage de denrées alimentaires; - entreposage du matériel de corps et des assortiments de matériel du génie des troupes stationnées dans le canton du Jura. En plus, il importe de constituer l'infrastructure nécessaire à la démobilisation et aux rétablissements de la troupe. La centralisation du matériel de corps permettra d'affecter à d'autres usages huit entrepôts actuels, voire de supprimer ceux qui sont loués; - bureaux pour le commandement d'une brigade frontière en temps de paix. S'agissant des constructions, le projet prévoit les mesures suivantes: - réfection et transformation du bâtiment actuel des bureaux en vue de répondre aux besoins du secteur de fortifications 113 et d'une brigade frontière; - démolition de l'ancien bâtiment de fabrication; - construction d'un entrepôt de deux étages en vue de fournir les locaux nécessaires à l'Intendance du matériel de guerre et au Commissariat central des guerres. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 650 000 Bâtiments 5 510 000 Equipements d'exploitation 610 000 Aménagements extérieurs 1 120 000 Frais accessoires 210 000 Imprévus 440 000 Equipement mobilier 360 000 Crédit d'engagement 8 900 000 1091

145 Crédit d'ensemble pour la réfection d'immeubles et l'amélioration de l'infrastructure sur la place d'armes de Thoune (4 700 000 fr.) Des mesures structurelles dans divers bâtiments de la place d'armes de Thoune permettront d'améliorer des processus de travail peu judicieux, de remédier au manque de locaux et aux conditions sanitaires insuffisantes. Le projet prévoit des adaptations dans les bâtiments suivants: Ancien magasin des subsistances de l'armée (1 725 000 fr.) Le transfert du magasin des subsistances de l'armée de Thoune à Brenzikofen a libéré deux entrepôts raccordés aux voies ferrées. Il importe de les transformer et de les utiliser ensuite comme ateliers et entrepôts de l'intendance de la place d'armes. En plus, les dépôts de matériel et de mobilier de caserne, répartis jusqu'à maintenant sur diverses places d'armes, seront centralisés à cet endroit. Il sera possible d'introduire des processus de travail et d'exploitation simplifiés. En outre, la troupe pourra disposer des locaux de la caserne de troupe I utilisés jusqu'à présent par l'Intendance de la place d'armes. Caserne des officiers (280 000 fr.) Les fenêtres et les stores du

rez-de-chaussée doivent être remplacés. L'isolation thermique sera ainsi améliorée et la sécurité contre les effractions renforcée. Caserne de troupe I (1 703 000 fr.) A la suite du regroupement des magasins de l'Intendance de la place d'armes dans l'ancien magasin des subsistances de l'armée, des locaux deviendront libres dans la caserne de troupe I; il est prévu de les transformer en réfectoires pour quel-

1092 que 260 hommes et en plusieurs magasins pour les biens de ravitaillement et le matériel de cuisine, il sera possible dès lors d'améliorer les conditions insatisfaisantes à l'échelon des réfectoires et de la cuisine de la troupe. La troupe pourra dorénavant être ravitaillée en deux services au lieu de trois comme jusqu'à présent. En outre, il importe de procéder à la rénovation d'une ancienne cuisine de troupe et de ses locaux annexes. La dimension des locaux permettra aussi bien d'y instruire les futurs chefs de cuisine militaires de l'école de sous-officiers que de les utiliser comme cuisine de troupe pour deux unités. Caserne Dufour (992 000 fr.) Le cantonnement de secours dans les combles doit être soumis à une réfection. Une isolation thermique, une nouvelle peinture des parois et du plafond ainsi que la réfection des installations électriques permettront d'améliorer ces locaux. Le rez-de-chaussée servant à l'instruction des chefs de cuisine sera équipé d'un lave-vaisselle. L'usage correct des équipements de cuisine modernes dans les cantonnements de troupe est une condition propre à réduire sensiblement les frais de réparation et d'entretien; ces derniers sont souvent dus, en effet, à une utilisation et à une maintenance inappropriées. La machine en question permettra également de laver la vaisselle des quelque 650 militaires qui prennent leur repas dans la caserne Dufour. Coûts: Fr. Ancien magasin des subsistances de l'armée 1 725 000 Caserne des officiers 280 000 Caserne de troupe 1 1 703 000 Caserne Dufour 992 000 Crédit d'engagement 4 700 000 1093

15 protection de l'environnement 151 Réfection de citernes de carburants dans l'Oberland bernois (3 800 000 fr.) L'installation construite en 1940/41 au moyen de citernes à une seule paroi posées dans le sol doit être adaptée aux nouvelles prescriptions sur la sécurité et la protection des eaux. Un poste de distribution et deux réservoirs ont déjà dû être désaffectés pour des raisons de sécurité. La réfection de l'installation prévoit par conséquent les constructions suivantes: - transformation, par la pose d'une enveloppe extérieure, des citernes en réservoirs à parois doubles avec système de contrôle des fuites. A cet effet, les citernes doivent être déterrées; - remplacement des conduites de carburant posées dans le sol par des tuyaux à doubles parois; - construction d'un bâtiment d'exploitation comportant des locaux pour les pompes, le courant électrique et les appareils, ainsi qu'un abri normalisé pour douze personnes; - construction d'une place de transvasement des hydrocarbures avec séparateur d'huile. Coûts: Fr. Travaux préparatoires 535 000 Bâtiments 391 000 Equipements d'exploitation 1 983 000 Aménagements extérieurs 705 000 Frais accessoires. 36 000 Imprévus 150 000 Crédit d'engagement 3 800 000 1094

152 Réfection de l'installation d'incinération des ordures à Thoune (2 500 000 fr.) La chaufferie centrale des exploitations militaires de la Confédération et de la place d'armes de Thoune a été construite entre 1971 et 1975 et agrandie en 1977. Un four d'incinération des ordures a été installé lors de la première étape des constructions. Celui-ci ne répond plus aux prescriptions légales émises entre temps en matière de pollution de l'air; il est incommode, par ses émanations, les quartiers d'habitation avoisinants. Aux fins de remédier à cette situation, il importe de procéder comme il suit à la réfection de cette installation: - acquisition et montage d'un système de purification des fumées; - renouvellement du revêtement du four d'incinération des ordures; - montage d'un dispositif d'aspiration des

cendres; - installation d'une paroi de retenue des poussières dans le local de chaufferie, adaptation de portes et d'une rampe, adjonction d'une surface de 140 m<sup>2</sup> à la place d'entreposage couverte et aménagement d'une place de lavage des conteneurs, raccordée aux égouts. Outre la réduction des coûts d'exploitation et l'économie de 550 t de mazout, l'installation permet l'évacuation rationnelle des déchets consommables ainsi que la destruction de dossiers et de matériel militaire qui ne peut pas être vendu. Il est possible en outre de réduire le volume des ordures déposées dans la décharge d'Uttigen. 1095

Coûts: Fr. Travaux préparatoires 21 000 Bâtiments 2 304 000 Aménagements extérieurs 30 000 Frais accessoires

## **E. 27**

000 Imprévis 118 000 Crédit d'engagement 2 500 000 153 Mesures de protection contre l'incendie et aménagement d'une place de tir sur la place d'armes d'Isoine (5 720 000 fr.) La place d'armes d'Isoine comprend, outre les casernes, diverses places de tir et d'exercice. Celles-ci sont utilisées par les grenadiers de la place d'armes ainsi que par des troupes stationnées à l'extérieur. Lors des exercices de tir, il arrive fréquemment qu'éclatent des incendies de forêts; ceux-ci ont toujours pu être maîtrisés avant d'avoir causé des dégâts trop importants. Aux fins d'éviter de tels incendies, il importe de prendre les mesures suivantes: - construction de trois bassins d'eau d'extinction, pour la lutte contre les incendies au moyen d'hélicoptères et de véhicules routiers; - construction de deux routes, y compris le renforcement d'un pont existant, pour amener à pied d'œuvre les équipes de pompiers. De plus, les routes remplissent la fonction de coupe-feu et peuvent être utilisées par l'exploitation forestière. La place de tir de l'Alpe Serdena est accessible depuis quelques années par une route. Elle offre des conditions idéales pour l'instruction du combat avec de la munition de guerre. Toutefois, les installations permettant le stationnement, sur une longue période, d'une compagnie effectuant le service 1096

<g sous tente font défaut. Aux fins de remédier à cette insuffisance, il est prévu de prendre les mesures suivantes: - réfection d'une baraque existante; - renforcement de la voûte de pierre d'une écurie d'alpage qui sert d'abri et de magasin de matériel de la troupe; - construction d'un petit bâtiment de service comportant des sanitaires et un magasin de munitions. Coûts : Mesure de Aménagement Total lutte de la place contre de tir Alpe l'incendie Serdena Fr. Fr. Fr. Bâtiments - Bassins d'eau d'extinction et routes 4 010 000 Frais accessoires 70 000 Equipement mobilier Total 4 500 000 Crédit d'engagement 898 155 6 111 50 1 220 000 000 000 000 000 000 000 898 4 165 76 531 50 5 720 , . 5 720 000 000 000 000 000 000 000 154 Mesures de protection contre l'incendie sur la place d'armes de St. Luzisteig (3 700 000 fr.) Situés à faible altitude, les terrains de tir de la place d'armes de St. Luzisteig peuvent être utilisés pendant 230 jours par an environ. Ils ne sont pas occupés exclusivement par les écoles de recrues de la place d'armes, mais en particulier aussi par les nombreux cours de l'école de tir de 1097

Walenstadt, ainsi que par plusieurs cours de répétition. Dès lors, ces places de tir sont d'une grande importance pour l'armée. En outre, les particularités de l'endroit permettent l'engagement d'engins guidés d'exercice Dragon et le tir de munitions de guerre avec les autres armes antichars. Tel n'est pas le cas pour de nombreuses autres places de tir, raison pour laquelle il ne saurait être question de transférer les tirs dans d'autres régions. Les exercices de tir militaires avec des munitions de guerre causent depuis de nombreuses années des incendies de forêt et de broussailles sur la place d'armes de St. Luzisteig. A la

suite des incendies de 1981 et 1983, la Confédération suisse a donné à la Principauté de Liechtenstein l'assurance que les mesures relatives à la protection contre l'incendie seraient améliorées sur la place de tir Answiesen. A cet effet, une somme de 530 000 francs a été accordée pour des mesures de lutte contre le feu, dans le budget des constructions de 1986. Après l'incendie du 5 décembre 1985, il s'est révélé nécessaire d'augmenter notablement les mesures destinées à lutter contre les incendies et de les réaliser le plus rapidement possible. En janvier 1986, la Principauté de Liechtenstein et le canton des Grisons ont reçu l'assurance que des mesures étendue;; de protection contre l'incendie seraient prises la même année encore sur la place d'armes de St. Luzisteig. Elles ont été élaborées en commun avec les organes techniques du canton des Grisons et des communes de la région. L'organisation de la place de tir a été tout d'abord améliorée et les compétences du personnel local de la place de tir ont fait l'objet d'une nouvelle réglementation. Le corps des pompiers de la place d'armes de St. Luzisteig a reçu un nouveau véhicule de lutte contre le feu ainsi que son propre équipement radio. En plus, l'équipement du dépôt actuel de lutte contre l'incendie a été adapté. Tenant compte de l'urgence, nous avons approuvé, le 1er mai 1986, l'extension du projet pour un montant de 3 700 000 1098

francs. En vertu de l'article 26, 4e alinéa, de la loi fédérale du 18 décembre 1968 sur les finances de la Confédération et avec l'accord de la Délégation des finances des Chambres fédérales, nous avons en outre libéré un montant de 1 570 000 francs pour commencer sans délai les travaux. Depuis l'été de 1986, cette somme a permis d'exécuter les ouvrages et installations suivants: - construction de chemins d'accès dans la forêt située au-dessous de Guscha et amélioration de la route existante menant à Guscha; - réfection du captage d'une source et construction d'un nouveau réservoir à Guscha; - extension du réseau des hydrants et renforcement de l'installation d'alarme-feu sur la place de tir Answiesen. Le solde du crédit d'engagement permettra, au cours d'une deuxième étape d'aménagement, de réaliser par la suite les mesures de protection contre l'incendie suivantes: - construction d'un captage d'eau, d'un réservoir et adaptation des réservoirs existants au Fläscherberg; - construction d'un nouveau système d'hydrants en amont des places de tir Arozen et Valsagära, ainsi que renforcement des installations d'alarme-feu sur ces places de tir; - réfection d'une conduite à pression d'une longueur de 950 m, entre la station de pompe Fläscherallmend et le réservoir situé au-dessus de la caserne de St. Luzisteig, ainsi que remplacement des pompes. Le coût du projet dans son ensemble est de 4 230 000 francs. 1099

FL FLAESCHERBERG AROZEN VALSAGAERA • - réservoir - réseau des hydrants - installation d'alarme feu Mesures relatives à la protection contre l'incendie sur la place d'armes de St. Luzisteig 1100

Coûts: Fr. Travaux préparatoires 95 000 Mesures de protection contre l'incendie... 3 723 000 Frais accessoires 72 000 Imprévus ,, 340 000 Frais de construction 4 230 000 ./.. somme accordée dans le budget des constructions de 1986 530 000 Crédit d'engagement 3 700 000 155 Mesures de protection contre les avalanches sur la place de tir des blindés de Hinterrhein (12 400 000 fr.) Grâce à un terrain particulièrement bien approprié, la place de tir de Hinterrhein appartenant à la Confédération est la seule place permettant aux chars en mouvement de tirer des munitions de guerre sur des buts mobiles en plaine, à des distances optimales d'efficacité. Elle est utilisée par les écoles et les cours, ainsi que par le Groupement de l'armement pour y effectuer certains tirs d'essai. La troupe devrait pouvoir utiliser cette place de tir à décembre. Cependant, le danger d'avalanches limite, voire empêche cette utilisation, étant donné que la voie d'accès traverse la zone menacée

par les avalanches. Aux fins de renforcer la sécurité sur la place de tir, il a fallu réaliser les mesures suivantes à l'échelon de l'organisation et du matériel: - organisation du service des avalanches en collaboration avec le Service des avalanches de l'armée et information permanente de la troupe sur le danger d'avalanches; - remise à la troupe d'appareils de détection de personnes prises sous l'avalanche et préparation de matériel de sauvetage; 1101

- déclenchement artificiel d'avalanches au moyen de lance-mines de 12 cm, à partir de positions préparées, et par le lancement, à partir d'hélicoptères, de charges explosives. Les mesures de protection contre les avalanches que nous proposons dans le présent message concernent les constructions suivantes: - déplacement de la voie d'accès à la place de tir, sur une distance de 1,6 km, sur la digue du Rhin protégeant des inondations, et amélioration ponctuelle des berges. - construction d'une galerie de protection contre les avalanches de quelque 140 m de long près de la place de stationnement des blindés. En cas de mauvais temps, la galerie peut servir aussi de place d'instruction couverte. Une niche aménagée dans la galerie permettra de déposer du matériel de sauvetage ainsi que de stationner les véhicules de l'intendance de la place de tir. L'accès actuel de la place de tir ne sera plus utilisé que par l'exploitation alpestre ou forestière. L'accès au Steinhaus et à la carrière sera réaménagé à partir de la place de stationnement des chars. A la suite de ces constructions, les tronçons de route précédant la place de tir, entre le portique nord du tunnel routier du San Bernardino, le cantonnement militaire, le bâtiment des ateliers et la place de stationnement des chars près du Steinhaus se trouveront dans une zone abritée des avalanches ou protégée par une galerie. Le projet a été examiné avec la commune de Hinterrhein et les organes techniques cantonaux et fédéraux de la protection du patrimoine. Leurs suggestions seront prises en considération dans les limites possibles lors de la réalisation des mesures de protection contre les avalanches. Les conseils techniques relatifs aux avalanches ont été fournis par l'Institut pour l'étude de la neige et des avalanches, du Weissfluhjoch sur Davos. 1102

1103 Mesures de protection contre les avalanches sur la place de tir des blindés Forêt protectrice Galerie Place de stationnement des chars Couloirs des avalanches Cantonnement militaire Légende

Coûts: Fr. Travaux de démolition „ 231 000 Routes, galerie, ponts, places, talus de protection contre les avalanches, et déplacements de la rivière 10 981 000 Frais accessoires. „ 167 000 Imprévus 1 021 000 Crédit d'engagement 12 400 000 2 Acquisitions de terrain 21 Acquisition de terrain pour des bâtiments d'administration et d'exploitation du corps des gardes-fortifications (2 500 000 fr.) Par ordonnance du 29 octobre 1980 sur la révision 80 de l'organisation des troupes, le Conseil fédéral a décidé de réorganiser le corps des gardes-fortifications. Le regroupement géographique et le regroupement des effectifs de ce corps ont pour conséquence de nécessiter la création de quelques nouvelles exploitations ou la modernisation de celles qui existent déjà. Le premier crédit ouvert dans le cadre du programme des constructions de 1983 (FF 1983 III 1112) est largement engagé. Le crédit demandé de 2 500 000 francs permettra de procéder à des achats subséquents de terrain dans le cadre du programme visant le renouvellement de l'infrastructure de l'exploitation du corps des gardes-fortifications. Nous vous proposons dans un prochain programme des constructions les bâtiments utilitaires qu'il y aura lieu d'aménager sur ces terrains pour les secteurs de fortifications ou les groupes d'ouvrage. 1104

Coûts: Fr. •\* Acquisition d'une parcelle à bâtir dans la région de Gland 700 000 Acquisition d'une parcelle à bâtir dans la région de Feuerthalen 700 000 Acquisition d'une parcelle à bâtir dans la région de Landquart 400 000 Crédit de programme pour l'acquisition de terrain et de biens-fonds 700 000 Crédit d'engagement 2 500 000 22 Acquisition de terrain pour les besoins de l'Intendance du matériel de guerre (6 000 000 fr.) Faute de place, il n'est plus possible d'entreposer du matériel de corps supplémentaire à l'arsenal de Sarnen. De plus, le matériel ne peut pas y être remis en état rationnellement étant donné que les ateliers sont dispersés dans plusieurs bâtiments. Enfin, la suppression du dépôt des véhicules de Stans et le regroupement à Sarnen de l'ensemble des ateliers du service des automobiles exigent aussi l'extension du périmètre actuel. La modernisation générale de l'arsenal de Sarnen sera proposée dans le cadre de l'un des prochains programmes des constructions. Dans le présent message, nous vous demandons d'ouvrir un crédit d'engagement de 2 150 000 francs devant permettre l'achat du terrain nécessaire. L'arsenal d'Amsteg a besoin de nouvelles surfaces pour l'entreposage du matériel de l'armée. Il est possible, à cet effet, d'acquérir un grand entrepôt à Schattdorf. Le propriétaire a offert à la Confédération d'acheter ce bien-fonds; il est loué depuis 1976 par l'Intendance du matériel de guerre. Un crédit d'engagement de 1 650 000 francs est nécessaire pour cet achat. Il se présente souvent des occasions d'acquérir de petites parcelles attenantes à des terrains militaires. Celles-ci 74 Feuille fédérale. 139<sup>e</sup> année. Vol. I 1105

permettent de pourvoir au manque de place et de créer des entrepôts en plein air ou des places de stationnement. Pour pouvoir traiter avec succès, les crédits nécessaires doivent être disponibles. C'est pourquoi nous proposons un crédit de programme de 2 200 000 francs pour l'achat de tels terrains. Coûts: Fr. Acquisition de terrain à Sarnen 2 150 000 Bien-fonds à Schattdorf 1 650 000 Crédit de programme 2 200 000 Crédit d'engagement 6 000 000 23 Places d'armes, de tir et d'exercice (6 500 000 fr.) Au cours des dernières années, vous avez ouvert plusieurs crédits pour permettre l'acquisition de terrains destinés à la création de nouvelles places d'armes, de tir et d'exercice ou à l'agrandissement et à l'extension de celles qui existent déjà. De telles acquisitions ont été faites notamment à Rothenthurm, sur les places d'armes d'Airolo, Frauenfeld, Walenstadt et Nels, ainsi que sur quelques places de tir. Le dernier crédit s'élevant à 10 millions de francs a été ouvert dans le cadre du programme des constructions de 1983 (FF 1983 III 1112). Il est destiné, pour une forte part, aux terrains qui doivent encore être acquis pour la place d'armes de Rothenthurm. Aux fins de mener à chef d'autres projets, notamment l'acquisition d'un bien-fonds dans la commune de Flühli (Lucerne) en vue d'y construire un camp militaire, et l'extension de places existantes, un nouveau crédit d'engagement de 6 500 000 francs est nécessaire. 1106

3 Demandes de crédits additionnels

### **E. 31**

Programme des constructions de 1978 (AF du 19 sept. 1978 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1978 II 909) 311 place de tir du Glaubenberg, camp militaire Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1977). 16 600 000 Crédit additionnel demandé 6 500 000 Nouveau crédit d'engagement . 23 100 000 Justification du crédit additionnel - Difficultés rencontrées en cours de construction et modifications du projet 720 000 - Détournement d'un ruisseau conformément aux exigences des organes forestiers - Difficultés lors du creusage des fondations et de l'équilibrage des charges - Revêtement des façades avec des lambris sur demande de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage - Renchérissement

(indice du coût de la construction: état au 1er avril 1986) 6 500 000 Total des coûts supplémentaires 7 220 000 ./ Rubrique "Imprévu" 720 000 Crédit additionnel 6 500 000 La partie de loin la plus importante du crédit additionnel est due au renchérissement survenu depuis 1977. Les travaux de construction proprement dits n'ont pu débuter qu'en mai 1984, étant donné que le terrain n'a pu être acquis que tardivement. 1107

### **E. 32**

Programme des constructions de 1981 (AF du 25 janv. 1982 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1982 I 200) 321 Etablissement hospitalier avec station de production pharmaceutique à Schattdorf Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1980) 23 500 000 Crédit additionnel demandé 3 650 000 Nouveau crédit d'engagement. 27 150 000 Justification du crédit additionnel - Modifications du projet - Installation d'un système de récupération de la chaleur ,, 90 000 - Installation d'un équipement plus performant de préparation de l'eau . 240 000 - Amélioration de la protection IEMN et renforcement contre les chocs. ,, 550 000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1986) 3 650 000 Total des coûts supplémentaires 4 530 000 ./ Rubrique "Imprévu" ,, 880 000 Crédit additionnel ,, ,, 3 650 000 L'installation d'un système de récupération de la chaleur permettra d'économiser de l'énergie et d'abaisser les frais d'exploitation. Grâce au choix d'un système de préparation d'eau différent de celui qui était prévu, il est possible de traiter l'eau sans agents chimiques et avec une consommation réduite d'énergie; le système est donc plus favorable à la protection de l'environnement. Les mesures de protection ont été adaptées aux nouvelles prescriptions de l'Office fédéral de la protection civile en matière de renforcement contre les chocs et aux connaissances en vigueur sur la protection des ouvrages contre l'IEMN. 1108

### **E. 33**

Programme des constructions de 1982 (AF du 29 nov. 1982 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1982 III 1088) 331 Hôpital de secours avec poste collecteur de patients protégé à Andermatt Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: 1er avril 1981) 13 200 000 Crédit additionnel demandé 3 200 000 Nouveau crédit d'engagement 16 400 000 Justification du crédit additionnel - Difficultés rencontrées en cours de construction 275 000 - Mesures de sécurité à l'égard des skieurs, pendant la construction, étant donné que le chantier empiétait sur la piste de ski - Modification du niveau des accès au chantier et à l'hôpital, pour éviter l'interruption de la piste de ski - Modifications du projet 505 000 - Adaptation de l'isolation thermique aux découvertes les plus récentes, conformément aux recommandations de la SIA et aux directives de l'Office des constructions fédérales - Raccordement du foyer du soldat existant au chauffage à distance de l'hôpital de secours, pour remplacer le chauffage à l'électricité peu économique - Amélioration de la protection IEMN et renforcement contre les chocs - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1986) 3 200 000 Total des coûts supplémentaires ,, 3 980 000 ./ Rubrique "Imprévu" 500 000 ./ • Frais réduits (don de terrain, moins de minages de la roche, évacuation simplifiée de l'eau de la fosse de chantier).... 280 000 Crédit additionnel 3 200 000 1109

### **E. 34**

Programme des constructions de 1983 (AF du 28 sept. 1983 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1983 III 1112) 341 Ouvrage combiné pour le

service d'alerte, de repérage et de signalisation d'avions Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1982) 7 450 000 Crédit additionnel demandé 920 000 Nouveau crédit d'engagement 8 370 000 Justification du crédit additionnel - Modifications du projet - Adaptation aux nouvelles découvertes en matière de protection contre les coups directs 140 000 - Renforcement de la protection IEMN (enveloppe protectrice et installation de filtrage) 365 000 - Construction d'une station de transformateurs en raison de l'augmentation de la puissance des installations 123 000 - Modifications de peu d'importance du projet dans le domaine des installations de ventilation et des transmissions 144 000 - Frais d'honoraires supplémentaires 279 000 Total des coûts supplémentaires 1 051 000 ./ Rubrique "Imprévu" 131 000 Crédit additionnel 920 000 En raison de la complexité du projet et de la capacité limitée de l'organe technique, une part plus importante des études que prévu initialement a été confiée à des bureaux d'ingénieurs. 1110

### **E. 35**

Programme des constructions de 1984 •e (AF du 2 oct. 1984 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1984 III 111) 351 Place d'armes d'Andermatt, modernisation et réfection de la caserne Altkirch Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1983) 10 970 000 Crédit additionnel demandé 660 000 Nouveau crédit d'engagement 11 630 000 Justification du crédit additionnel - Difficultés rencontrées en cours de construction - Remplacement de conduites défectueuses et extension du réseau de chauffage 176 000 - Chantier prolongé à la suite de l'arrivée précoce de l'hiver 56 000 - Davantage de forages. 25 000 - Réfection plus importante du toit en raison de la pourriture 216 000 - Travaux plus compliqués sur la façade extérieure 52 000 - Remplacement de radiateurs et extension du chauffage à distance 47 000 - Récupération supplémentaire de chaleur 28 000 - Cloisonnement de secteurs antifeu conformément aux prescriptions de la police du feu... 210 000 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1986) 660 000 Total des coûts supplémentaires 1 470 000 ./ Rubrique "Imprévu" 810 000 Crédit additionnel 660 000 1 1 1 1

352 Poste de détection électronique Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1983) 8 250 000 Crédit additionnel demandé 2 700 000 Nouveau crédit d'engagement 10 950 000 Total des coûts supplémentaires 3 000 000 ./ Rubrique "Imprévu" 300 000 Crédit additionnel 2 700 000 Etant donné que le projet en question concerne un ouvrage classifié, les motifs détaillés sont contenus dans l'annexe spéciale au présent message.

### **E. 36**

programme des constructions de 1985 (AP du 19 déc. 1985 concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain; FF 1986 I 78) 361 Construction de protections contre le bruit pour les installations de tir de Wittaumatte à Thoun Fr. Crédit d'engagement initial (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1984) 4 450 000 Crédit additionnel demandé 960 000 Nouveau crédit d'engagement. . ., 5 410 000 Justification du crédit additionnel - Modifications du projet 955 000 - Pare-balles mobiles - Installation de ventilation plus performante - Renforcement statique de la construction en béton 1112 - Renchérissement (indice du coût de la construction: état au 1er avril 1986) 220 000 Total des coûts supplémentaires 1 175 000 ./ Rubrique "Imprévu" 215 000 Crédit additionnel 960 000 Aux fins de réduire le bruit des tirs dans la région de Thoun, il est prévu de

proposer une installation de tir couverte de 500 m de longueur dans le cadre du programme des constructions de 1988. Cette installation est nécessaire pour des motifs relevant de la protection contre le bruit et de la sécurité, notamment en vue des essais et de la réception de systèmes d'armes de gros calibre et de leurs munitions. Au cours de la recherche d'un emplacement idéal, il s'est révélé judicieux d'aménager l'installation de tir de Wittau-  
matte, autorisée dans le cadre des constructions de 1985, de telle sorte qu'elle puisse être utilisée par la suite comme position d'armes pour un canal de tir. La Commission des affaires militaires du Conseil des Etats a approuvé ce projet. Compte tenu des essais de tir effectués dans une galerie, il s'est révélé que les mesures relatives à la statique du bâtiment de tir ne seraient pas suffisantes. Une ventilation notablement plus performante est de plus nécessaire pour assurer l'évacuation des gaz dans le temps requis. Aux fins d'obtenir une réduction plus importante du bruit dû à l'onde de bouche, il faut isoler le local d'expansion par une porte blindée d'acier. Celle-ci n'avait pas été prévue dans le projet du message de 1985. Les études plus approfondies et les travaux d'établissement des projets en relation avec l'usage ultérieur de l'installation de tir de Wittau-  
matte ont eu pour conséquence de retarder le début des travaux. En raison de l'augmentation du coût de la construction, une partie du crédit additionnel demandé est due au renchérissement. 1113

#### 4 Constructions pour les entreprises d'armement

##### **E. 41**

Construction d'un bâtiment pour la gestion et le traitement du matériel à la Fabrique fédérale d'avions d'Emmen Crédit d'engagement Fr. 18500000 Total des constructions pour les entreprises d'armement ... 18 500 000 31331 1128

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Message concernant des ouvrages militaires et des acquisitions de terrain (Programme des constructions de 1987) du 9 mars 1987 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 1987 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 14 Cahier Numero Geschäftsnummer 87.017 Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 14.04.1987 Date Data Seite 1041-1128 Page Pagina Ref. No 10 105 067 Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert. Le document a été digitalisé par les. Archives Fédérales Suisses. Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.